



**PETITION DES AESH**  
**DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE**

**Les personnels AESH exigent une  
quotité de 62% de façon rétroactive  
à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021!**

Les collègues AESH de l'Académie de Toulouse réunis mercredi 16 mars 2022 avec la FNEC FP FO ont fait le point sur la situation : depuis leur entrée dans le métier, les collègues AESH sont maintenus sous contrat précaire impliquant de fait un salaire de misère. Dans la situation actuelle, ces personnels sont d'autant plus touchés par la hausse des prix, en particulier du carburant et ne peuvent plus joindre les deux bouts.

Suite aux interventions de FO en direction du Rectorat, **l'Académie a mis en place un cadre de gestion le 1<sup>er</sup> septembre 2021 : dès lors, tous les collègues AESH à 61% devaient voir, à partir de cette date, leur contrat basculer sur une quotité de 62%.**

Mais le Recteur décide de trainer des pieds et annonce que « *les régularisations sur les quotités horaires de service (en heure et en pourcentage) se feront pour la rentrée 2022 (CDD et CDI) ou en cours pour les nouveaux contrats.* »

Ainsi, des collègues, accompagnant des élèves 24 H par semaine, en poste depuis 3 ans sont toujours rémunérés sur la base de 61% et doivent attendre le renouvellement de leur contrat pour prétendre aux 62% alors que les collègues qui signent aujourd'hui un contrat sont payés directement sur la base de 62% !

**Pour les collègues AESH de l'Académie de Toulouse, soutenus par la FNEC FP FO, c'est inacceptable !**

**Les AESH réunis avec la FNEC FP FO appellent les personnels AESH de tous les départements de l'Académie à signer massivement cette pétition pour exiger la quotité de 62% de tous les AESH concernés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 !**

Lors du Comité Technique Académique de lundi 21 mars, la FNEC FP FO portera à nouveau cette revendication et déposera les pétitions.

Nom	Prénom	établissement	département	@mail	signature

